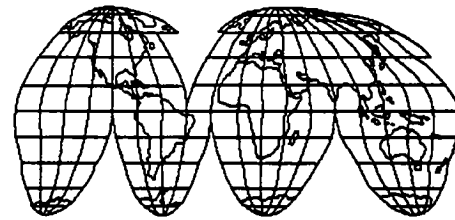


du 8-14 septembre 1994



**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Direction des communications sur la politique étrangère (BCF)**

(available in English)

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉS :**

M. MacLaren encourage les relations commerciales avec le Michigan

Le 14 septembre 1994, n° 177

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, sera à Detroit les 15 et 16 septembre pour y promouvoir nos intérêts en matière de commerce et d'investissement au Michigan, et offrir son appui aux nouveaux exportateurs canadiens. M. MacLaren s'entretiendra avec des dirigeants d'entreprise américains, notamment des cadres des trois grands de l'automobile, des détaillants, des banquiers et des courtiers en douane. «Les entreprises canadiennes, et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises situées le long de la frontière américaine, doivent poursuivre leurs efforts en vue d'accroître leur présence sur le marché américain, a déclaré M. MacLaren. Les échanges entre le Canada et les États-Unis atteignant des niveaux records, c'est le temps ou jamais de faire connaître les produits et services canadiens et de trouver de nouveaux clients.» L'État du Michigan, dont les échanges avec le Canada, surtout basés sur les produits automobiles, atteignent presque 61 milliards de dollars, importe davantage de produits canadiens que le Japon.

M. Ouellet annonce la constitution du Fonds canado-polonais pour entrepreneurs

Le 12 septembre 1994, n° 176

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé l'intention du Canada d'établir un Fonds canado-polonais pour entrepreneurs de 32 millions de dollars, en vue de favoriser le développement et la croissance des petites et moyennes entreprises en Pologne. «Les petites et moyennes entreprises sont à l'avant-scène de la transformation économique de la Pologne et sont essentielles au succès des efforts accomplis par le gouvernement polonais en vue de favoriser une économie de marché dynamique. Ce fonds innovateur apportera une aide directe aux entrepreneurs et gestionnaires de la collectivité, qui constituent une importante source de nouveaux emplois et la force agissante d'un secteur privé polonais en pleine croissance», a déclaré M. Ouellet. Le Fonds canado-polonais pour entrepreneurs apportera une aide financière aux petites et moyennes entreprises d'une région choisie de la Pologne, aide qui prendra la forme de crédits à court terme, de participations à long terme et de garanties d'emprunts. Seront également offerts des services de consultation aux entreprises et des séances de formation.

M. Ouellet annonce un programme d'aide pour la Pologne

Le 12 septembre 1994, n° 175

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé une série de nouvelles mesures canadiennes d'assistance technique totalisant 3,85 millions de dollars, dont l'objet est de stimuler les réformes politiques et économiques entreprises en Pologne. Ces mesures visent principalement la formation des entrepreneurs, l'intensification du commerce des produits agricoles entre la Pologne et l'Ukraine et le recrutement de jeunes bénévoles. «Ces nouvelles initiatives apportent une aide concrète et immédiate dans des secteurs d'une importance primordiale pour la Pologne, et elles mettent en relief l'engagement du Canada envers la Pologne, en cette période de réformes démocratiques et économiques. Misant sur les relations qu'entretiennent depuis longtemps nos deux pays, les projets favoriseront la création de liens directs et individuels entre particuliers et organismes du Canada et de la Pologne», a indiqué M. Ouellet.

Le Canada et la Pologne signent un Traité d'entraide judiciaire

Le 12 septembre 1994, n° 174

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé la signature d'un Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Canada et la Pologne. Le Traité a été signé par M. Ouellet et par le ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne, M. Andrzej Olechowski, au cours d'une cérémonie tenue ce matin sur la colline du Parlement. «C'est un événement important pour le Canada comme pour la Pologne, puisque le Traité fera en sorte que les éléments de preuve recueillis dans l'un ou l'autre pays soient admissibles devant les tribunaux des deux territoires», a déclaré M. Ouellet.

M. Ouellet annonce la création du Centre d'étude de l'APEC

Le 8 septembre 1994, n° 173

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé que la Fondation Asie-Pacifique du Canada (FAPC) accueillera le nouveau Centre d'étude du Forum de coopération Asie-Pacifique (APEC) au Canada. Le Centre servira de plaque tournante pour l'échange d'une multitude de renseignements sur la région Asie-Pacifique, notamment des études d'organisations et de groupes de réflexion internationaux, des résumés de recherche, des études de marchés des secteurs public et privé, des travaux universitaires en cours et des articles, ainsi que sur des réseaux électroniques. Le nouveau centre fait partie de l'initiative des dirigeants de l'APEC en matière d'éducation lancée au sommet des dirigeants de l'APEC, qui s'est tenu à Seattle en novembre dernier. M. Ouellet a précisé que la FAPC avait été choisie en raison des efforts constants que cette organisation indépendante à but non lucratif déploie pour faire connaître la région Asie-Pacifique aux Canadiens, et le Canada aux gens de cette région.